



**Extrait du registre des délibérations
République Française**

N°DEL_2023_039

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MEDIATHEQUE ENTRE LA
COMMUNE ET L'INSTITUT DE PEDAGOGIE CURATIVE DE CHATOU**

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 mai 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Arménio SANTOS à Eric DUMOULIN, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Arnaud BEAUVOIR à Pierre ARRIVETZ, Aymeric TONNEAU à Vincent GRZECZKOWICZ, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Pierre GUILLET

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Institut de Pédagogie Curative de Chatou et la Médiathèque de Chatou se sont rapprochés afin de réfléchir sur l'accueil des adolescents de l'Institut au sein de la Médiathèque pour la consultation de documents.

La présente convention a pour objet la mise à disposition de la Médiathèque au profit de l'Institut Pédagogique Curative de Chatou tous les jeudis sur une heure (de 10h à 11h).

Cette mise à disposition d'une heure par semaine permet un accueil optimal des enfants (5 à 10 adolescents en fonction des semaines) et des éducatrices accompagnantes pour la consultation et l'emprunt de documents.

En fonction des années et des emplois du temps respectifs des deux partenaires, le jour et l'horaire de cette mise à disposition pourront être modifiables d'un simple commun accord.

La présente convention prend effet à compter du 15 mai 2023 et pour une période de 3 années soit jusqu'au 14 mai 2026.

Elle ne pourra pas être reconduite tacitement.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Publiques,

Vu l'information transmise par mail à la commission Culture-Tourisme-Evènementiel Municipal et Développement Economique et Commercial en date du 3 avril 2023,

Considérant que la demande de l'Institut de Pédagogie Curative ne modifie pas les plannings de travail des agents de la Médiathèque,

Considérant que cette demande fait partie de la politique culturelle et de loisirs pour tous que promeut la commune de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la mise à disposition de la Médiathèque à l'Institut de Pédagogie Curative de Chatou,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite Convention.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/05/2023